

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 9 septembre 2020, à 17 h 30, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Anne CORRIVEAU, vice-présidente (par visioconférence)
David BEAUCHESNE (par visioconférence)
France BILODEAU (par visioconférence)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Geneviève HAMELIN (par visioconférence)
Liguori HINSE (par visioconférence)
Sylvain LÉGARÉ (par visioconférence)
Annie SANFAÇON (par visioconférence)
Dominique TANGUAY (par visioconférence)
Patrick VOYER (par visioconférence)

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 20-59

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

4. Période de questions du public

La présente assemblée n'est pas ouverte à la population, puisque les membres du conseil y siègent à huis clos en respect des mesures prises par le gouvernement du Québec relatives à la pandémie de la COVID 19.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2020

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 20-60

Sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 8 juillet 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 juillet 2020

Résolution 20-61

Sur proposition de M. David Beauchesne, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 16 juillet 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

7. Dossiers soumis au conseil d'administration

7.1 Rapport d'activité 2019

CONSIDÉRANT que le RTC désire déposer le rapport de ses activités pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT que ce rapport comprend l'ensemble des activités du RTC effectuées au cours de l'année 2019 ainsi que les états financiers consolidés;

Résolution 20-62

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} Geneviève Hamelin, il est résolu de prendre acte du dépôt du Rapport d'activité 2019 du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DG-2020-007 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Autorisation de dépense – biens et services courants

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 20-63

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu :

- d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant le service de déneigement des (2) deux centres d'exploitation du RTC, à intervenir avec Les Entreprises MRA Paysagistes inc., d'une somme n'excédant pas 682 830 \$, plus les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans;*
- d'autoriser une réserve pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;*

étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Règlement n° 387 – concernant la mise à niveau du système de gestion des ressources humaines

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2020-2029 prévoit des investissements de 54 M\$ sur 10 ans pour le maintien des systèmes d'information numériques;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) utilise le même système de gestion des ressources humaines depuis 2003;

CONSIDÉRANT que le RTC doit maintenir ou améliorer ses systèmes existants;

Résolution 20-64

Sur proposition de M^{me} France Bilodeau, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'adopter le règlement n° 387 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant la mise à niveau du système de gestion des ressources humaines, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DTP-2020-003 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

8. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

9. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M. Rémy Normand informe les membres du conseil d'administration que M. Gaétan Pageau a démissionné de son poste d'administrateur du RTC et du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) afin de se présenter à l'élection municipale partielle au poste de maire de L'Ancienne-Lorette.

Il désire remercier M. Pageau pour tout le travail effectué et sa contribution au développement du transport en commun sur le territoire de l'agglomération, au cours des trois années passées au sein des conseils d'administration du RTC et du STAC, et lui souhaiter bon succès dans la réalisation de tous ses projets.

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17 h 42.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale